

# **1<sup>ère</sup> SESSION**

# **DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**Monaco, 24-28 avril 2017**



## **DOCUMENT FINANCIER**

## **NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX**

## **COMPTES INDEPENDANT**

**Présenté par le Secrétaire général**



## NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT POUR LA PERIODE 2017-2019

Présenté par le Secrétaire général, via la Commission des finances

### **Contexte**

1. L'article 19 du Règlement financier de l'OHI stipule que l'Assemblée nomme un commissaire aux comptes indépendant chargé de vérifier les comptes de l'Organisation soumis par le Secrétaire général. Son mandat est normalement d'une durée de trois ans entre deux sessions ordinaires de l'Assemblée.

2. Le commissaire aux comptes actuel est le Cabinet Morel qui avait été initialement nommé par la Conférence de 2002 puis renouvelé lors des CHI ultérieures. A la CHI 18, la Conférence a convenu de reconduire le contrat du Cabinet Morel, étant entendu que d'autres candidatures seraient prises en considération pour la période suivante.

3. Après consultation de la présidente de la Commission des finances, le Secrétariat a invité deux cabinets d'audit réputés, Price Waterhouse Cooper (PwC) et KPMG, à faire des offres.

### **Analyse des offres**

4. KPMG a un réseau de bureaux implantés dans 144 pays et fournit des services notamment en matière d'audit, de fiscalité, de comptabilité, de soutien aux sociétés, de salaires et d'informatique. Le cabinet KPMG de Monaco comprend 4 associés, 6 commissaires aux comptes et 70 employés.

5. PwC a un réseau de bureaux implantés dans 157 pays. PwC est l'un des principaux réseaux de services professionnels en matière d'assurance, de fiscalité, d'audit et de conseil. PwC Monaco fait partie du réseau PwC international qui emploie plus de 60 professionnels couvrant un large éventail de compétences. PwC prétend occuper une position dominante sur le marché monégasque en répondant aux demandes des sociétés privées, publiques et des entités à but non lucratif avec pour objectif affiché d'améliorer la qualité et la transparence pour les parties prenantes.

6. Les deux cabinets proposent d'offrir un diagnostic de contrôle interne et une procédure d'audit standard, pour mieux comprendre les processus en vigueur au sein de l'OHI et affiner leur approche d'audit, afin de l'adapter au mieux à notre organisation.

7. Les honoraires que demande PwC sont similaires à ceux du Commissaire aux comptes actuel. KPMG demande des honoraires nettement plus élevés (+48%).

8. Après un entretien avec les représentants des deux cabinets candidats et en l'absence de toute différence significative dans l'éventail des offres de services, il est recommandé de choisir PwC en tant que Commissaire aux comptes indépendant pour les comptes de l'OHI, pour la période 2017-2019.

### **Action requise de l'Assemblée**

9. Sous réserve de l'approbation préalable de la Commission des finances, l'Assemblée est invitée à nommer PwC Monaco en tant que commissaire aux comptes indépendant pour les comptes de l'OHI de la période 2017-2019.